



De l'air pur dans nos villes, Informations sur les «Umweltzonen» en Rhénanie du Nord-Westphalie

Mesdames, Messieurs,

De fortes concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote dans l'air mettent en danger la santé de chacun. Dans beaucoup de villes de Rhénanie du Nord-Westphalie les valeurs limites fixées par l'Union européenne sont dépassées. La circulation routière y est pour beaucoup, c'est pourquoi il nous faut réduire considérablement les gaz d'échappement des véhicules.

Dans le but d'améliorer la qualité de l'air le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie met au point des plans de protection de l'air accompagnés de diverses mesures de réduction des gaz, la création des «Umweltzonen» étant l'une de ces mesures. Dans ces «Umweltzonen» les véhicules à fortes émissions n'ont pas le droit de circuler. En premier lieu, ces limitations doivent contribuer à réduire immédiatement la pollution atmosphérique dans les «Umweltzonen» et stimuler également la modernisation des véhicules afin de les rendre plus écologiques.

Nous ne voulons pas réduire les déplacements mais rendre la circulation routière plus respectueuse de l'environnement et de la santé de chacun.

Eckhard Uhlenberg
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la
nature, de l'Agriculture et de la Protection du
consommateur du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie.

La politique de la protection de l'air en Rhénanie du Nord-Westphalie

Dans de nombreuses villes de notre Land les charges de polluants atmosphériques provoquées par la circulation routière constituent un problème d'écologie et de santé à prendre au sérieux. Là où les charges de particules fines et de dioxyde d'azote dépassent les valeurs-limites fixées par l'Union européenne, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie doit intervenir en mettant au point des plans de protection de l'air. En ce moment des plans de la sorte sont ou ont été mis au point pour 23 villes et communes du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie. La majorité de ces plans contient d'abord des mesures liées à la circulation routière pour réduire la pollution qu'elle provoque. La mise au point de «Umweltzonen» fait partie de ces mesures accompagnées de l'interdiction de circuler pour les véhicules à fortes émissions.

Les «Umweltzonen»: qu'est-ce que c'est? Quand y-a-t-il des «interdictions de circuler»?

Ce sont des zones où en raison de la forte pollution atmosphérique seuls les véhicules respectant certaines normes de gaz d'échappement ont le droit de circuler. Dans les «Umweltzonen» seuls les véhicules munis de la vignette réglementaire jaune rouge ou verte ont le droit de circuler. Les véhicules sans vignette n'ont pas le droit de pénétrer dans la «Umweltzone». Ces réglementations sont aussi bien valables pour les véhicules privés que les véhicules utilitaires légers (par ex. camionnette) et lourds (camions et bus). Elles ne sont pas valables pour les motos et certains véhicules spécifiques.

A quoi reconnaît-on une «Umweltzone»?

Des panneaux munis de l'inscription «Umweltzone» signalent la zone en question:



Voie libre aux véhicules munis d'une vignette

Afin de pouvoir facilement reconnaître les véhicules qui ont le droit de circuler dans une «Umweltzone» le gouvernement fédéral a mis au point un règlement de signalisation par vignette de couleur valable sur tout le territoire. Les véhicules privés et utilitaires sont classés en quatre groupes de rejets polluants selon leur gaz d'échappement. Ces groupes sont définis selon les normes européennes (Normes Euro) relatives au gaz d'échappement. La couleur de vignette indique la catégorie polluante attribuée au véhicule, voir ci-dessous:

Les véhicules ayant un moteur à essence sans pot catalytique bien réglé et les véhicules diesel-Euro 1 (catégorie polluante 1) **n'obtiennent pas de vignette** en raison des émissions importantes de particules fines et de dioxyde d'azote.

Les vignettes **rouges** correspondent à la norme Euro 2 et à la norme 1 pour les véhicules diesel équipés d'un filtre à particules (catégorie polluante 2).

Les vignettes **jaunes** correspondent à la norme Euro 3 pour les véhicules diesel et à la norme 2 pour les véhicules diesel équipés d'un filtre à particules (catégorie polluante 3).

Tous les véhicules ayant un moteur à essence et un pot catalytique bien réglé obtiennent la vignette **verte** (à l'exception de quelques véhicules anciens) ainsi que les véhicules diesel qui soit remplissent au moins la norme européenne relative au gaz d'échappement Euro 4, soit se contentent de la norme Euro 3 mais avec l'ajout d'un filtre à particules performant (catégorie polluante 4).




Sur un panneau complémentaire (placé en dessous du panneau «Umweltzone») sont indiquées les couleurs des vignettes autorisées dans la «Umweltzone».

Quand les «Umweltzonen» seront-elles introduites en Rhénanie du Nord-Westphalie?

Depuis le 1er janvier 2008 on trouve à Cologne la première «Umweltzone» en Rhénanie du Nord-Westphalie. Il faut s'attendre à ce que courant 2008 de nouvelles «Umweltzonen» soient instaurées aussi bien dans la Ruhr que dans d'autres villes.

Comment mon véhicule est-il classifié?

La classification dans les catégories polluantes se reconnaît au numéro de code de l'émission indiqué sur la carte grise du véhicule. Pour l'attribution des numéros de code pour les catégories polluantes 2 à 4, voir le tableau ci-dessous. Vous obtiendrez de plus amples informations à ce sujet auprès des bureaux d'immatriculation.

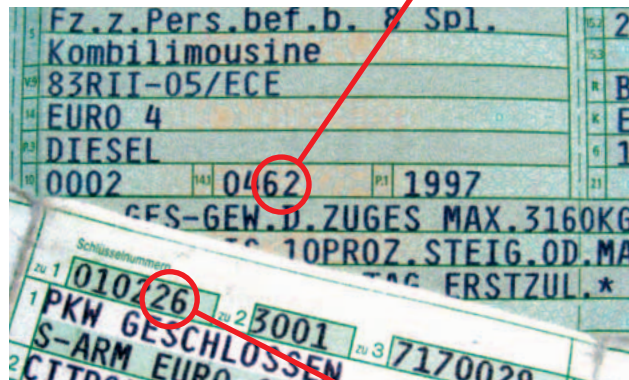
Vignette Catégorie polluante	attribution des numéros de code d'émission pour			
	Véhicule privé		véhi. utilitaire	
	Essence, gaz, éthanol	Diesel, Bio- diesel	Essence, gaz, éthano	Diesel, Bio- diesel
 Catégorie polluante 2 Vignette rouge	–	25 à 29, 35, 41, 71	–	20 à 22, 33, 43, 53, 60, 61
 Catégorie polluante 3 Vignette jaune	–	30, 31, 36, 37, 42, 44 à 52, 72	–	34, 44, 54, 70, 71
 Catégorie polluante 4 Vignette verte	01, 02, 14, 16, 18 à 70, 71 à 75, 77	32, 33, 38, 39, 43, 53 à 70, 73 à 75, PM 5	30 à 55 60, 61, 70, 71, 80, 81, 83, 84, 90, 91	35, 45, 55, 80, 81, 83, 84, 90, 91

Véhicules à gaz

Les véhicules dont les numéros de code des émissions ne figurent pas sur le tableau appartiennent à la catégorie polluante 1 et n'obtiennent pas de vignette.

Numéro de code des émissions

Carte grise à partir du 01.10.2005



Carte grise avant le 01.10.2005

Mon véhicule n'obtient pas de vignette – que faire?

Beaucoup de véhicules peuvent être équipés a posteriori d'un pot catalytique (pour moteur à essence) et d'un filtre à particules (pour moteur diesel) pour pouvoir obtenir une vignette.

Equiper un diesel d'un filtre à particules présente des avantages fiscaux: Pour monter le filtre, il y a à l'heure actuelle une subvention de 330 euros. Attention! N'oubliez pas de faire mentionner sur votre carte grise par le bureau d'immatriculation toute transformation ultérieure de votre véhicule qui vous donne droit à une vignette.





Les vignettes ne sont pas seulement valables en Rhénanie du Nord-Westphalie mais aussi dans toute l'Allemagne.

Qui distribue ces vignettes?

Les vignettes sont disponibles dans tous les bureaux d'immatriculation. On les trouve aussi auprès des établissements habilités au contrôle technique et les organisations officielles de surveillance ainsi que dans les garages qui ont le droit d'effectuer des contrôles de gaz d'échappement (plus de 30 000 en Rhénanie du Nord-Westphalie). La vignette coûte 5 euros.

Dois-je apposer une vignette sur mon véhicule?

Si vous voulez vous rendre dans une «Umweltzone» en Rhénanie du Nord-Westphalie (ou autres Länder) vous avez besoin de la vignette valable dans cette «Umweltzone». Quiconque enfreint le règlement et traverse une «Umweltzone» sans vignette est passible d'une amende de 40 euros et d'un point au registre central routier à Flensburg.

Y-a-t-il des exceptions ou des règlements de transition?

Les riverains et les commerçants peuvent obtenir une dérogation limitée dans le temps. Vous pouvez vous informer à ce sujet auprès des autorités routières.

Où puis-je m'informer de l'aide financière pour les filtres à particules?

Par exemple sur le site www.fm.nrw.de le contribuable obtient des informations à la rubrique «Steuerförderung für Diesel-PKW mit Rußfilter» (avantage fiscal pour voiture particulière avec moteur diesel et filtre à suie). Pour les véhicules utilitaires on encourage l'acquisition de nouveaux véhicules utilitaires lourds et légers peu polluants en accordant des crédits à taux d'intérêt intéressant.

Où puis-je avoir plus d'informations d'ordre général?

Le Ministère de l'Environnement du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie propose sur son site www.umweltzonen.nrw.de des informations générales et détaillées sur les plans de protection de l'air, les «Umweltzonen» ainsi que sur la protection de la nature et la santé etc. Vous obtiendrez également des informations sur les «Umweltzonen» auprès des autorités du district (Bezirksregierungen), des bureaux d'immatriculation mais aussi auprès des chambres de commerce, de l'artisanat et de l'industrie.

Publication du:

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature, de l'Agriculture et de la Protection du consommateur du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie

Rédaction spécialisée:

Bureau V-3 «Protection de l'Air»

Conception:

Projekt-PR Gesellschaft für Öffentlichkeitsarbeit mbh, www.projekt-pr.de

Crédit photos:

Photoalto, Caro/Sorge, Stefan Kiefer, Uwe Schmid-Fotografie, Rainer Faffalski, Jahreszeiten Verlag/Julia

Imprimerie:

dp moser

Mise à jour:

janvier 2008